

SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

A faire circuler ! Merci

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques
tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 - site : www.snudifo13.org - mail : contact@snudifo13.org

Mail 2010-2011 – n° 13 - mardi 23 novembre 2010

- ⇒ **Défense du droit de grève : non au service minimum dans les cantines !**
- ⇒ **EVS et direction d'école : réemploi de tous les EVS ! Aucun directeur sans aide administrative !**
- ⇒ **La question des "rythmes scolaires"**

DEFENSE DU DROIT DE GREVE : NON AU SERVICE MINIMUM dans les cantines !

Force Ouvrière s'insurge contre la proposition faite par la Mairie de Marseille de « convention précaire de mise à disposition de locaux scolaires pendant la pause méridienne en cas de grève du personnel municipal ».

La possibilité offerte aux associations de parents d'occuper les locaux de l'école et d'assurer la restauration et la surveillance est pour nous une remise en cause inacceptable du droit de grève des personnels municipaux. Les enseignants connaissent déjà le SMA !

Il est inacceptable de solliciter les directeurs pour les rendre responsables de ce temps et de cette organisation.

Le SNUDI-FO appelle tous les directeurs à refuser cette nouvelle responsabilité et intervient auprès de la Mairie pour l'abandon de cette offensive anti-grève.

EVS et DIRECTION D'ECOLE : REEMPLOI DE TOUS LES EVS ! Aucun directeur sans aide administrative !

Une des conséquences des mesures d'économies budgétaires était la suppression de 14 000 postes d'EVS (près de 350 dans notre département). Ce qui signifie des personnels contractuels brutalement jetés au chômage ou avec des contrats beaucoup moins avantageux et des centaines de directeurs privés d'aide administrative !

Opposé à la mise en place d'emplois précaires dans l'Education nationale, le SNUDI FO revendique leur transformation en emplois statutaires de la Fonction Publique et le maintien des personnels.

Le SNUDI-FO 13 a engagé une campagne de pétition sur ces revendications et a demandé un RDV au préfet.

Un amendement au projet de loi de finance 2011 pour l'enseignement scolaire a été voté à l'unanimité le 15 novembre 2010 dernier. Il prévoit une rallonge de 20 millions d'euros pour l'emploi des contrats aidés. Cela permettrait le maintien des 4 500 ETP qui avaient été retirés du projet initial et qui signifiait le non renouvellement de 14 000 emplois d'EVS.

La FNEC FP FO, qui était intervenue à tous les niveaux (IA, recteur, préfet et ministère) contre ce non renouvellement, exige que les 14 000 EVS soient réemployés en priorité et interviendra dans les prochains jours auprès du ministre de l'Education nationale en ce sens.

Aujourd'hui, plusieurs questions restent donc en suspens : reconduction effective de tous les EVS-AVS n'ayant pas atteint la durée maximale de leur contrat (24, 36 ou 60 mois), situation des collègues dont le contrat s'est arrêté entre septembre et décembre, la diminution inacceptable de 26h à 20h de la durée hebdomadaire de travail avec la diminution de salaire et ses indemnités chômage en fin de contrat.

Le 19 novembre et même le 22 novembre, l'IA était encore dans l'incapacité de donner des informations précises sur les nouveaux contrats. Le SNUDI-FO conseille donc aux EVS de ne signer aucun engagement préalable dans l'état actuel, comme demandé dans certaines circonscriptions.

Le SNUDI-FO défendra les revendications des EVS auprès du préfet et lors de la réunion que l'IA doit organiser en décembre avec les organisations syndicales.

LA QUESTION DES « RYTHMES SCOLAIRES »

Débat sur les rythmes scolaires : quels sont les véritables objectifs ministériels ?

Le ministre a engagé un large débat sur la question des rythmes scolaires dans le cadre de la **Conférence nationale**. La circulaire de rentrée 2010 précisait déjà : « *Les recteurs et les inspecteurs d'académie seront attentifs à la gestion des rythmes en relation avec les collectivités locales, les parents d'élèves et les enseignants* ».

Il est clair que le véritable enjeu est d'utiliser les rythmes scolaires pour avancer dans la voie de l'autonomie des établissements au regard du Rapport Reiss dans le premier degré (rapport de commande pour détruire les règles statutaires et les principes républicains de l'école publique reprenant le projet des EPEP, analysé sur notre site www.snudifo13.org) et du dispositif CLAIR dans le 2nd degré.

Pour FO, derrière les discours sur l'intérêt de l'enfant se cache en réalité la volonté d'éclater le caractère national des rythmes scolaires, des programmes nationaux, des statuts des personnels et en définitive de l'école républicaine elle-même.

La CGT-FO a rappelé lors de son audience par le comité de pilotage de la Conférence nationale :

« FORCE OUVRIERE rappelle qu'elle reste attachée au principe d'égalité de tous les citoyens devant les services publics et en particulier, de jeunes devant l'instruction, quel que soit le niveau de fortune des familles, mais aussi celui des collectivités territoriales qui accueillent les établissements scolaires.

Or « l'autonomie » des établissements... s'oppose au caractère républicain de l'école fondé sur le statut de fonctionnaire d'Etat des personnels et sur les programmes et diplômes nationaux...

Depuis 1989 et la loi Jospin, la CGT-FO a toujours mis en garde les autorités sur les processus de désengagement de l'Etat et les menaces qu'ils font porter sur l'existence même des services publics... Pour la CGT-FO, le niveau adéquat pour définir l'organisation du rythme scolaire demeure le niveau national... ». (Déclaration complète et dossier notre site www.snudifo13.org)

La fédération FO de l'enseignement qui participera aux « **Assises académiques** » du 1^{er} décembre à Marseille, y défendra les **revendications précisément exprimées par la confédération** :

L'organisation des rythmes scolaires doit :

- **garantir le rythme 7 semaines de classes / 2 semaines de congés** ainsi que la période des congés d'été.
- **préserver la stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire,**
- **ne pas augmenter le temps de présence et de travail des enseignants en généralisant, en particulier, le travail le mercredi, avec classe le matin, animations pédagogiques l'après-midi...,**
- **maintenir la définition du temps de service des enseignants en heures d'enseignement hebdomadaire,**
- **garantir l'enseignement disciplinaire,**
- **se garder de faire dépendre les obligations de service des enseignants et leur organisation des besoins des collectivités territoriales et des associations diverses, ce qui aurait pour conséquence de les placer sous la tutelle de celles-ci.**

Concernant les débats souhaités par le Recteur au sein des écoles, sur la base du volontariat,

le SNUDI-FO et sa fédération appellent les enseignants à **ne pas répondre au souhait de l'administration** d'organisation de débats au sein des écoles et à être **vigilants par rapport aux initiatives proposées**, en particulier par les municipalités.